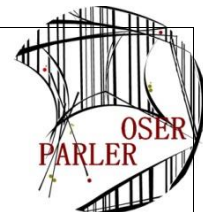


Aide-mémoire pour différencier les Cas d'intimidation et les Cas de conflits



Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
<p>Une intention ou non de faire du tort</p>	<p>L'intimidation est un rapport de force entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.</p>	<p>Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.</p>
<p>Une personne ou un groupe qui dominant</p>	<p>L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.</p>	<p>Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.</p>
<p>Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation</p>	<p>Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voire assume les torts ou protège parfois l'agresseur. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.</p>	<p>Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.</p>
<p>Une répétition des actes</p>	<p>Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.</p>	<p>Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.</p>